

et extraordinaires. En premier lieu on inscrivit sur deux registres (l'un pour les clercs, l'autre pour les laïques) le nom des personnes qui s'engageaient à verser une cotisation régulière, avec le montant de cette cotisation. Les sommes étaient recueillies de mois en mois et de semaine en semaine, par soixante-quatre bourgeois appelés *quaterniers*, nommés à raison de deux par quartiers. Ce système était spécial aux habitants de nationalité française ; les étrangers se groupaient par nation, faisaient leur collecte entre eux, et en remettaient directement le montant aux trésoriers de l'Aumône.

« Les ressources extraordinaires étaient très variées. Des troncs furent disposés dans toutes les églises, généralement gardés par deux orphelins, qui devaient faire appel à la générosité de la foule. Les jours de fête, c'étaient les recteurs eux-mêmes qui se rendaient, un tronc à la main, dans les endroits les plus fréquentés, dans les églises et sur le pont de Saône. On alla même jusqu'à placer d'autres troncs, des boîtes en bois portant cette inscription : *Pour les Pouvres*, dans toutes les hôtelleries et boutiques. Tous les trois mois, six recteurs levaient tous les troncs et en portaient le contenu aux trésoriers. L'Aumône recevait encore des dons, parfois anonymes. Jean Kleberg passe pour lui avoir donné ainsi secrètement en trois ans et demi plus de 2.300 livres. Les notaires de Lyon étaient tenus, lorsqu'ils avaient à rédiger un testament, de recommander à leurs clients les legs en faveur de l'Aumône. C'est ainsi que le célèbre imprimeur Guillaume Roville, mort en 1589, institua sa fille aînée héritière universelle à charge de payer à l'Aumône cent écus d'or (1). Déjà Etienne de la Forge,

---

(1) Plus 50 écus à l'Hôtel-Dieu. La maison de l'*Ange* devait être administrée par les recteurs, pour les revenus en être remis tous les